

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Portant élévation à titre
exceptionnel et civil à la dignité
de Grand Croix de l'Ordre
National du Bénin de trois (03)
Personnalités Béninoises,
membres du Conseil de l'Ordre**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 87-272 du 26 Août 1987 portant nominations et promotions à titre normal ou exceptionnel dans l'Ordre National du Bénin de certaines Personnalités Béninoises ;
- VU les lettres N° 121-C/PR/GCONB/SA/SP du 13/12/1999
N° 465-C/PR/CAB/DC/SP du 17/12/1999

Après Avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er : sont élevés à titre exceptionnel et civil à la dignité de Grand Croix de l'Ordre National du Bénin pour les services exceptionnels rendus à la Nation notamment dans l'exercice de leur fonction de membres du Conseil de l'Ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Messieurs :

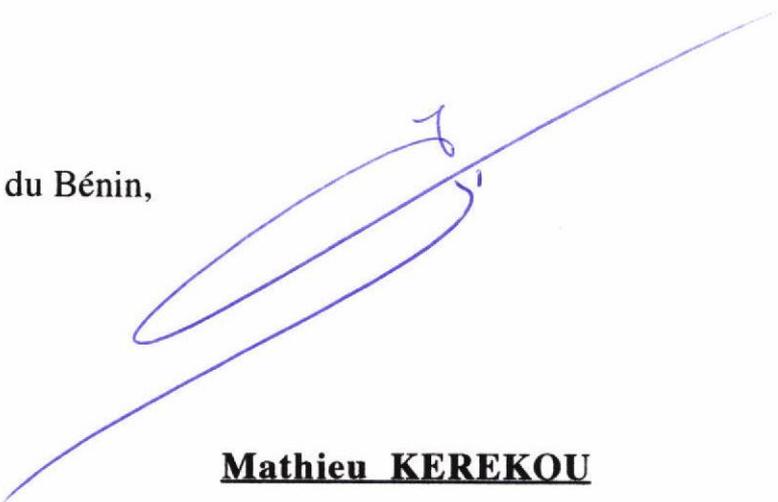
- le Colonel à la retraite Richard RODRIGUEZ
- l'Intendant Militaire de 1ère classe à la retraite Isidore AMOUSSOU
- et le Colonel à la retraite Amadou MAMA DJOUGOU

tous Grands Officiers de l'Ordre National du Bénin par Décret n° 87-272 du 26 Août 1987.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de la réception des intéressés dans la dignité de Grand Croix de l'Ordre National du Bénin, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 24 Janvier 2000

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 18 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 3.